

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Actualité

Date de publication : 02/05/2019

PAT - Aménagements et précisions en matière d'IFI (loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, art. 48)

Séries / Divisions :

PAT - IFI ; ENR - DG ; ENR - DMTG ; DJC - TRUST

Texte :

Plusieurs modifications sont apportées en matière d'impôt sur la fortune immobilière (IFI), par [l'article 48 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019](#), concernant en particulier les dettes déductibles pour l'évaluation de l'assiette imposable et les règles applicables en matière de remise gracieuse.

Par ailleurs, le Bulletin officiel des finances publiques est mis à jour de diverses coordinations en conséquence de l'[article 31 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018](#) qui a supprimé l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) anciennement codifié de [l'article 885 A du code général des impôts \(CGI\)](#) à [l'article 885 Z du CGI](#) et qui a créé l'IFI codifié de [l'article 964 du CGI](#) à [l'article 983 du CGI](#).

Actualité liée :

X

Documents liés :

[BOI-PAT-IFI-20-30](#) : PAT - IFI - Assiette - Évaluation des actifs imposables

[BOI-PAT-IFI-20-30-30](#) : PAT - IFI - Assiette - Évaluation des actifs imposables - Parts ou actions de sociétés ou d'organismes - Dettes contractées par la société ou l'organisme

[BOI-PAT-IFI-20-40-20](#) : PAT - IFI - Assiette - Déduction du passif - Passif soumis à imputation spéciale

[BOI-PAT-IFI-30-10-10-10](#) : PAT - IFI - Actifs exonérés - Exonération des actifs professionnels - Actifs affectés à l'activité exercée sous la forme individuelle - Utilisation des actifs dans le cadre d'une profession industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou libérale

[BOI-PAT-IFI-60](#) : PAT - IFI - Contrôle, pénalités et contentieux

[BOI-PAT-IFI-60-30](#) : PAT - IFI - Contrôle, pénalités et contentieux - Contentieux

[BOI-ENR-DG-70-10](#) : ENR - Dispositions générales - Contentieux des droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière - Juridictions gracieuses et contentieuses

[BOI-ENR-DMTG-10-20-30-10](#) : ENR - Mutations à titre gratuit de meubles ou d'immeubles- Successions - Champ d'application des droits de mutation par décès - Exonération en raison de la nature des biens transmis - Bois et forêts, compte d'investissement forestier et d'assurance (CIFA) et parts de groupements forestiers

[BOI-ENR-DMTG-10-20-30-90](#) : ENR - Mutations à titre gratuit des biens meubles et immeubles - Successions - Champ d'application des droits de mutation par décès - Exonérations en raison de la nature des biens transmis - Première transmission à titre gratuit d'une construction nouvelle acquise entre le 1er juin 1993 et le 31 décembre 1994

[BOI-ENR-DMTG-10-20-30-100](#) : ENR - Mutations à titre gratuit de meubles ou d'immeubles - Successions - Champ d'application des droits de mutation par décès - Exonération en raison de la nature des biens transmis - Première transmission à titre gratuit d'un immeuble acquis neuf entre le 1er août et le 31 décembre 1995

[BOI-ENR-DMTG-10-20-30-110](#) : ENR - Mutations à titre gratuit de meubles ou d'immeubles - Successions - Champ d'application des droits de mutation par décès - Exonérations en raison de la nature des biens transmis - Première transmission à titre gratuit de logements anciens acquis entre le 1er août 1995 et le 31 décembre 1996 et donnés en location

[BOI-ENR-DMTG-10-40-10-40](#) : ENR - Mutations à titre gratuit de meubles ou d'immeubles - Successions - Assiette - Évaluation des biens transmis - Évaluation des biens meubles incorporels

[BOI-ENR-DMTG-10-70-10](#) : ENR - Mutations à titre gratuit de meubles ou d'immeubles - Successions - Mesures de contrôle - Mesures destinées au contrôle des déclarations de succession

[BOI-ENR-DMTG-20-10-10](#) : ENR - Mutations à titre gratuit de meubles ou d'immeubles - Donations - Conditions d'exigibilité du droit de donation - Principe

[BOI-ENR-DMTG-20-20-20](#) : ENR - Mutations à titre gratuit de meubles ou d'immeubles - Donations - Régimes spéciaux et exonérations - Exonérations

[BOI-DJC-TRUST](#) : Dispositions Juridiques Communes - Définition du Trust

Signataire des documents liés :

Christophe Pourreau, Directeur de la législation fiscale.